



Elu-e-s régionaux Europe Ecologie
Conseil Régional Midi-Pyrénées

Assemblée plénière

Jeudi 26 juin 2014

Plan Bio Midi-Pyrénées 2014-2020

Intervention de François CALVET

Monsieur le Président, chers collègues,

Le groupe EELV a déposé deux amendements sur le plan bio, car nous considérons que tel qu'il nous est proposé, ce plan ne permet pas un nécessaire développement des surfaces bio, et ne permettra pas à notre région de rester leader sur le développement de la bio.

La région se doit d'avoir un plan de développement de la bio adapté à nos spécificités, à nos ambitions, et à la demande de nos concitoyens.

Nous proposons un premier amendement, qui concerne les termes employés dans le Plan, pour lever toute ambiguïté dans l'interprétation qui pourrait en être faite.

Au chapitre 4, PROPOSITIONS POUR LE PLAN BIO MIDI-PYRENEES 2014 – 2020, page 42, le développement des surfaces en bio est présenté comme « un facteur potentiel de déséquilibre et de déstructuration du marché bio »

Nous souhaitons que les conversions soient présentées comme un objectif profitable en soit, pour nos territoires, les agriculteurs et les consommateurs, sans aucune défiance.

Un peu plus loin il est dit : « Le développement des conversions doit se faire en cohérence avec les réalités du marché ».

Aucune étude sérieuse selon nous ne peut aujourd'hui valider cette affirmation.

D'une part, dans les régions d'Europe, où une action publique volontariste a accompagné une forte augmentation des surfaces bio, l'aval s'est adapté, a été conforté, a fourni la consommation locale, voir a exporté ses productions et les marchés n'ont pas été déstructurés, bien au contraire :

Nous pouvons citer en exemple :

- PACA où 15% de SAU est en en bio

Je rappelle qu'en Midi-Pyrénées, nous avons 5,75% de surface en bio.....

- Languedoc-Roussillon : 11%
- Toscane : 14%
- Et l'Autriche : 20%

D'autre part, une évolution dynamique des surfaces renforcera notre région, ses potentialités, son développement humain et économique.

Nous avons lu dans le rapport que :

- En Midi-Pyrénées le taux de conversion est le plus élevé de l'hexagone.
- En Midi-Pyrénées les agriculteurs bio sont plus jeunes, plus formés, plus créateurs d'emploi, plus innovants car ils transforment, valorisent, utilisent plus les circuits courts

Encourageons donc sans réserve les agriculteurs qui le souhaitent dans cette voie !

De plus, et ce point est très bien perçu par nos citoyens, une conversion en bio est toujours une bonne chose, quel que soit le marché.

Elle participe toujours à renforcer nos politiques en matière d'agriculture, de ruralité, de valorisation.

Enfin, c'est d'une manière évidente répondre à un marché, qui est là, qui se développe !

En France 25% des aliments bio sont importés, avec une hausse constante de consommation de produit bio (9% en 2013).

Vouloir limiter les conversions, c'est prendre le risque de continuer à importer des produits bio, d'autres régions, d'autres pays.

Ceci est en contradiction complète avec nos objectifs.

C'est pour ces raisons que nous avons déposé ce premier amendement qui propose de Supprimer les phrases en page 42:

« La croissance de la production agricole bio des prochaines années ne devra pas être un facteur de déséquilibre et de déstructuration du marché bio » et

« Le développement des conversions doit se faire en cohérence avec les réalités du marché »

Et de les remplacer par :

à la fin du 4e paragraphe, après « responsabilité fondamentale » : « Notre plan s'inscrit dans la dynamique du plan Ambition bio 2017 du ministère de l'agriculture et permettra, comme l'exprime Stéphane Le Foll, « la mise en place d'un processus global de développement de l'agriculture biologique. C'est donc d'augmenter la production, et aussi permettre aux produits d'être transformés, ensuite commercialisés. »

Nous proposons un deuxième amendement d'ordre budgétaire.

Il est proposé afin de renforcer les actions structurantes du Plan Bio Midi-Pyrénées 2014-2020.

En effet, le volume budgétaire alloué au plan bio 2014-2020 est, à 10 000€ près, le même que celui affecté pour la programmation 2008-2013.

2008-2013 : 1.9 M€

2014-2020 : 1.91M€

Certes, nous avons bien conscience que nos contraintes budgétaires sont bien réelles.

Et c'est pour cela, que nous avons, à plusieurs reprises proposer d' « éco-conditionnaliser » davantage nos interventions, notamment en intégrant des critères de développement durables de notre agriculture et de l'agro-alimentaire. Je ne citerai que les démarches de sortie des OGM.....

La mise en place de plus d'éco-conditionnalité nous permettrait de recentrer nos financements, voire de les augmenter parfois.

C'est aussi ce que nous avons à plusieurs reprises proposé pour l'agriculture bio.

Nous proposons donc d'augmenter le montant prévisionnel de ce plan bio (et dans un deuxième temps mettre en place de plus d'éco-conditionnalité.

Il y deux raisons à cela:

- avec les mêmes volumes financiers, il nous est proposé d'accompagner trois fois plus d'agriculteurs.

en 2006 nous avions 1200 exploitation bio,

en 2012 : plus de deux fois plus : 2600,

Le plan donne une projection en 2015 à 3 800.

Nous n'envisageons pas un accompagnement a minima des agriculteurs bio et de la filière en général.

- D'autre part, l'agriculture biologique est une voie pionnière qui exerce un rôle moteur dans l'évolution des pratiques agronomiques et zootechniques. Elle diffuse largement ces pratiques vers les autres formes d'agriculture.

Une aide supérieure est nécessaire pour la recherche et le développement, car elle sera profitable à toutes les agricultures de notre région.

Ce point est d'ailleurs fortement développé dans le plan ambition bio 2017, où l'AB est appelée à « jouer un rôle moteur au sein du projet agro-écologie ». Pour Le Foll, « elle constitue une voie et doit avoir un rôle moteur dans l'évolution des pratiques, notamment grâce à la diffusion vers les autres formes d'agriculture ».

Investir dans une voie majeure et pionnière, plein d'avenir, nous semble primordial.

Nous proposons donc de modifier dans le tableau « Engagement financier annuel » les montants affectés aux lignes suivantes dans la colonne fonctionnement :

La ligne : Recherche – expérimentation

350 000 € (initialement prévue à 150 000 €)

La ligne : Animation – développement

500 000 € (initialement prévue à 300 000 €)

Ce qui portera notre plan bio à 2 310 000, au lieu de 1 910 000 proposés.

Ces deux amendements ont pour objet d'améliorer ce plan qui doit être, au regard des spécificités Midi-pyréenne, le symbole de notre investissement à promouvoir une agriculture pleine d'avenir, créatrice d'emploi rural, sans OGM et pesticides, protectrice des consommateurs et des agriculteurs, permettant à Midi-Pyrénées de devenir une région exemplaire dans ce domaine au niveau européen.

Je vous remercie.